



Droit des obligations, absence de date dans le contrat

Par ouhjoului, le **06/09/2010** à **14:25**

Quelle conséquence juridique peut il y avoir si, en droit général des obligations, un contrat ne comporte pas de date?

En l'espece il s'agit d'un contrat passé entre une association et un chanteur de bal pour que celui ci effectue une prestation lors des fetes de la ville. Celui ci refuse de s'exécuter car le contrat ne mentionnait pas de dates précises.

Doit on faire appel à la bonne foi?